

Montreuil, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

## Note aux opérateurs

- Objet :** **Dédouanement** - Liste des modifications sur les instructions sur le dédouanement des envois de faible valeur et leurs annexes (version du 30 juin 2021)
- P.J :**
- Instruction sur le dédouanement des envois de faible valeur n°21000095 du 21 juin 2021
  - Convention d'accès à Delta H7, annexe à l'instruction n° 21000101 du 23 juin 2021 sur le service en ligne pour le dédouanement des envois de faible valeur : DELTA H7

La note en objet apporte des modifications apportées aux deux instructions visées en référence.

- **Instruction sur le dédouanement des envois de faible valeurs n°21000095 du 21 juin 2021 :**

- Dans la fiche 1, dans la partie I-1-c 2)b) *Les nouveaux régimes de taxation à la TVA*, en page 13, dans le tableau récapitulatif des dispositions fiscales applicables aux DROM à compter du 1<sup>er</sup> juillet par typologie de flux :
  - Remplacement de « OUI (TVA/ODM) » dans la case rejoignant la colonne « Franchise de 45 € (C2C) » et la ligne « Instructions dans les DROM d'envois ≤ 150 € » par « NON ».
- Dans la fiche 3, dans la partie III-3-c Les marchandises, dans la partie 2) Nomenclature, en page 27 :
  - Ajout d'une note de base de page n°24 explicitant que le dispositif H7 sera utilisé également pour le calcul du taux d'octroi de mer applicable, le cas échéant.

- **Convention d'accès à Delta H7, annexe à l'instruction sur le service en ligne pour le dédouanement des envois de faible valeur : DELTA H7 n° 21000101 du 23 juin 2021 :**

- Dans la partie II Modalités de dépôt des déclarations H7, au point 13° :
  - Remplacement du champ relatif au montant d'enveloppe, par deux champs différenciant le montant d'enveloppe cautionné, et le montant d'enveloppe non cautionné.
- Dans la partie III Modalités de dépôt des déclarations H7 en Procédures de secours, au point 17° :
  - Remplacement de la mention de « manifeste » par « le tableau recensant les données des déclarations H7 », de manière à être en cohérence avec les fiches de procédures de secours.

Sous-direction du Commerce International  
Bureau Politique du Dédouanement  
11, rue des Deux Communes  
93558 MONTREUIL Cedex  
Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : Cellule dédouanement / DELTA  
Tél. : [01 57 53 46 23](tel:0157534623)  
Courriel : [dg-comint1-delta@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-comint1-delta@douane.finances.gouv.fr)

Réf : 21000111

Vous trouverez ci-joint l'instruction modifiée (version du 30/06/2021) ainsi que la convention d'accès modifiée, qui seront publiés sur [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr).

Toute difficulté d'application au plan réglementaire devra être portée à l'attention de votre pôle d'action économique.

**Le chef du bureau Politique du dédouanement**

*signé*

**Claude LE COZ**